

Pour ce qui est d'appuyer ou non l'Accord, je tiens à dire que mon vote sera favorable puisque, en fin de compte, après avoir pris connaissance de tous les arguments et avoir certainement constaté les imperfections du document à l'étude, je suis tout de même convaincu qu'il est préférable pour le Canada de ratifier cet accord et d'amorcer ainsi une nouvelle évolution constitutionnelle.

Il s'agit là d'un jugement d'ensemble qu'il revient à chaque député de porter, de même qu'à chaque parti politique. Si j'ai parlé de jugement d'ensemble, c'est qu'il ne s'agit pas selon moi de mesurer à quel point tel ou tel député est un ardent défenseur des droits des autochtones ou du caractère multiculturel du Canada ou de l'égalité des garanties de droits dans la constitution ou du rôle de catalyseur du gouvernement fédéral en matière de développement social ou de quoi que ce soit d'autre qui préoccupe ceux qui se penchent sur cet accord. Les gens devront porter un jugement global sur ce qui vaudrait mieux. Il serait facile pour les députés, sauf peut-être pour les ministériels, de dire que nous pouvons voter contre pour ces raisons et décliner ainsi toute responsabilité pour les conséquences des imperfections de cet accord qui pourraient se manifester à l'avenir.

● (1540)

Cependant, à mon avis, nous avons le devoir de nous demander ce que nous ferions si notre vote devait faire la différence. Préférerions-nous le Canada qui résulterait de la rupture de cet accord ou celui qui résulterait de la conclusion de cet accord lui-même? J'estime quant à moi que je préférerais le Canada qui résulterait de sa conclusion. J'espère que l'Histoire me donnera raison. Il est de la nature de tout débat constitutionnel que chacun ait le devoir de décider pour lui-même.

J'ai déjà fait état de mes appréhensions, en tant que député, au sujet de la croissance du fédéralisme exécutif. Le premier ministre (M. Mulroney) organise les conférences de premiers ministres en réunissant ses homologues provinciaux dans une salle où ils sont privés de leurs conseillers et de leurs appuis et on ne prend pas note des délibérations. Le premier ministre du Canada est le seul à décider de quoi la déclaration aura l'air. Il quitte la salle avant ses homologues et donne son petit spectacle aux médias. Ses homologues eux-mêmes ne peuvent formuler de commentaires qu'après un certain temps. A en juger par ce que j'ai appris de certains des participants, toute l'affaire est parfaitement orchestrée. Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un pays. J'espère que cela tient uniquement au style du premier ministre actuel et ne constituera pas la caractéristique de ces conférences de premiers ministres qui vont devenir une institution.

J'aimerais qu'on donne un caractère officiel à la participation accrue du Parlement dans les négociations et le débat sur la constitution. Je sais que le comité a formulé des recommandations à ce sujet. Je voudrais attirer l'attention à mon tour sur la proposition de John Holtby en faveur d'une étude parlementaire plus complète par des membres de toutes les assemblées

législatives du Canada réunis dans une sorte de comité général. Je recommande cette proposition aux députés qui s'intéressent aux façons d'améliorer la participation des parlementaires et des législateurs.

Je voudrais parler un peu de la question de l'unanimité et signaler certaines ironies qu'on retrouve dans les politiques et les débats constitutionnels. Je me rappelle le débat de 1980-1981 sur la formule de modification. Il arrive parfois qu'en s'opposant passionnément à une situation donnée, des gens se retrouvent dans une situation pire que celle qu'ils attaquaient ou plus proche, en tout cas, de celle qu'ils attaquaient que de celle dans laquelle ils se trouvaient au début.

Je me rappelle, par exemple, que les gens des provinces des Prairies s'inquiétaient beaucoup en 1980-1981 de la formule de modification proposée par le gouvernement libéral de l'époque qui aurait donné un veto au Québec. En passant, le veto que le Québec peut exercer en vertu de l'Accord du lac Meech est beaucoup plus limité que celui qui avait été proposé. Ce veto ne porte que sur les institutions fédérales et non sur tout, comme auparavant. Les gens qui s'inquiètent du veto du Québec et du veto des autres provinces sur les institutions fédérales devraient s'en rappeler.

Les gens des provinces des Prairies craignaient beaucoup que le Québec ait un veto. La même formule de modification prévoyait que deux provinces de l'Ouest pourraient empêcher l'adoption d'une mesure en n'acceptant pas le veto initial prévu dans cette formule de modification. Parce que nous nous opposions à cette formule, nous nous sommes retrouvés avec une autre formule qui prévoyait que les deux tiers des provinces comprenant 50 p. 100 de la population pouvaient exercer un droit de veto. D'après cette formule, on pourrait prendre des décisions au Canada sans avoir le consentement d'aucune des provinces des Prairies. J'ai toujours vu une certaine ironie à la chose.

Il est également ironique de voir que, grâce à deux très importants hommes politiques de notre histoire, M. Trudeau et M. Diefenbaker, les champions «d'un seul Canada», l'idée d'accorder un veto spécial au Québec soit devenue si détestable que lorsque les premiers ministres provinciaux sont allés au lac Meech un grand nombre d'entre eux savaient que, pour des raisons politiques, si le Québec devait obtenir n'importe quelle sorte de veto, ils devaient l'avoir également.

La grande ironie réside dans le fait qu'en créant ce contexte politique, M. Trudeau et M. Diefenbaker ont, pourrait-on dire, pavé le chemin au genre même de Canada auquel ils prétendaient être si opposés. En fait, ce n'est pas le genre de Canada qu'ils préconisaient ou combattaient parce qu'en cours de route la proposition s'est quelque peu métamorphosée en une situation où toutes les provinces ont maintenant le droit de veto dans certains domaines. Cette incroyable ironie ne doit pas être passée sous silence.